

FORMATION IMMOBILIER · CONFORME LOI ALUR · OUVERTE À TOUS

Pack Les indispensables de l'urbanisme — 14H

100 % à distance · 14 heures · **Ouverte à tous** : particuliers, personnes en reconversion ou en montée en compétences, comme professionnels de l'immobilier. Attestation de fin de formation remise à chacun — conforme Loi ALUR pour le renouvellement de la carte professionnelle (CCI).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Formation comptabilisée au titre de l'obligation de formation continue Loi ALUR. À l'issue de la formation, l'apprenant est capable de :

- Actualiser et perfectionner ses connaissances en droit de l'urbanisme conformément à l'obligation de formation continue Loi ALUR.
- Identifier les documents et les règles d'occupation des sols applicables à un projet (RNU, PLU/PLUi, SCoT, carte communale).
- Sécuriser les autorisations d'urbanisme (permis, déclaration préalable, certificat d'urbanisme), leurs délais et le contrôle de conformité.
- Respecter ses obligations de déontologie et de non-discrimination et fiabiliser le conseil apporté au client.

PUBLIC CONCERNÉ

Ouverte à tous, sans condition d'exercice : particuliers, personnes en reconversion ou en montée en compétences, comme titulaires de la carte professionnelle (mentions T et/ou G), agents, négociateurs et collaborateurs soumis à l'obligation de formation continue Loi ALUR.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis. Formation accessible à toute personne intéressée par l'immobilier. Disposer d'un accès internet et d'un navigateur à jour.

DURÉE & FORMAT

14 heures · 100 % à distance (e-learning asynchrone), accessible 7j/7 et 24h/24. Rythme libre. Durée d'accès : **2 ans**.

MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription en ligne sur formation.popacademy.fr. Accès immédiat à réception du paiement ; pour les **dossiers de financement**, accès au jour de début de formation prévu dans le dossier.

TARIF

109 € · TVA non applicable, art. 261-4-4^a du CGI. Éligible aux **financements** (AGEFICE, FIFPL, OPCO EP, FAFCEA selon statut).

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

Plateforme LMS POP ACADEMY : modules vidéo, supports téléchargeables (PDF), cas pratiques. Test de positionnement initial. Assistance pédagogique par e-mail, chat et téléphone.

ÉVALUATION, SUIVI & SANCTION

Test de positionnement en amont ; quiz à l'issue des modules ; suivi du temps de connexion et de la progression (horodatage, contrôle d'assiduité). À l'issue, chaque apprenant reçoit une **attestation de fin de formation** (heures réalisées par module) ; conforme Loi ALUR, elle est valable pour le renouvellement de la carte professionnelle auprès de la CCI.

ACCESSIBILITÉ — SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Référent handicap : **Theo SUDRE** · theo@popacademy.fr · **05 54 54 40 04**. Étude des adaptations possibles avant l'entrée en formation.

[Découvrir la formation →](#)

Programme de la formation

MODULE 01

2H00

Introduction sur l'Urbanisme

- › Définition et histoire de l'urbanisme
- › Les évolutions du droit de l'urbanisme
- › Les bases du droit et les acteurs de l'urbanisme
- › Le cadre d'intervention du droit de l'urbanisme

MODULE 02

0H20

Les règles supra-légales d'occupation du sol et de l'espace

- › La préservation des intérêts publics caractérisés
- › Les directives territoriales d'aménagement (DTADD)
- › Les schémas de mise en valeur de la mer et de la montagne

MODULE 03

2H00

Les règles générales d'occupation du sol et de l'espace

- › Le principe de constructibilité
- › Les conditions générales d'occupation du sol
- › Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et le POS
- › Le règlement local d'urbanisme (PLU)

MODULE 04

2H00

Les règles locales d'urbanisme

- › Les documents stratégiques propres à certains territoires
- › Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- › La carte communale

MODULE 05

0H30

Les règles spécifiques à certains territoires

- › Le développement et la protection de la montagne
- › L'aménagement et la protection du littoral
- › Les zones de bruit aux abords des aéroports

MODULE 06

2H30

Le contrôle de l'utilisation du sol et de l'espace

- › Les règles et procédures communes
- › Les mesures préalables (déclaration, certificat d'urbanisme)
- › Les décisions d'urbanisme (permis et instruction)

MODULE 07

0H20

La fiscalité et le financement des équipements

- › La taxe d'aménagement
- › Les contributions, participations financières et taxes spécifiques

MODULE 08

0H20

Le contentieux de l'urbanisme

- › Les contentieux administratif, pénal et civil
- › Synthèse des trois branches du contentieux
- › Recours, délais et régularisation

MODULE 09

2H00

La déontologie (obligatoire Loi ALUR)

- › Le cadre déontologique de la profession (décret du 28/08/2015)
- › Les dispositions du code de déontologie
- › Transparence, confidentialité et conflits d'intérêts
- › Les obligations envers les clients et les confrères

MODULE 10

2H00

La non-discrimination (obligatoire Loi ALUR)

- › Le cadre légal de la lutte contre les discriminations
- › Les critères de discrimination prohibés
- › Les bonnes pratiques dans l'accès au logement